



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Le deux février deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-sept janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Franck TRULIN, Mme Sophie LE PALLEC

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Marie-José LE GUENNEC
M. Franck TRULIN à Mme Séverine LE SAGER
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : Mme Séverine LE SAGER

Objet : Autorisation de signature de la convention de prestation de calcul ARE avec le centre de gestion du Morbihan.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités territoriales n'adhérant pas au régime d'assurance chômage, elles doivent donc prendre en charge une éventuelle allocation de retour à l'emploi (ARE) dont le montant peut être calculé par le Centre de Gestion du Morbihan.

Aussi, Madame le Maire explique que suite à la démission d'un agent titulaire régime spécial de la sécurité social le 1er septembre 2022, la charge du versement de l'ARE sera supportée par le budget de la Mairie.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour vérifier le droit à l'ARE et calculer son montant journalier.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de confier au centre de gestion du Morbihan le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

Autorise Madame Le Maire ou un adjoint au maire par délégation à signer la convention de prestation de calcul de l'ARE et toute pièce s'y rapportant.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET